

Raison sociale de l'émetteur :

UCAR

Société Anonyme

Au capital de 4 705 084,80 Euros

Siège social : 10 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt

432 028 173 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2021 : COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES

Boulogne Billancourt, le 25 juin 2021,

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'UCAR s'est tenue le 22 juin 2021 au siège de la société, à Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, Président du Conseil d'Administration.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions ayant droit de vote s'élevait à 1 598 806 pour un nombre total de droits de vote exerçables de 3 021 088 et un nombre total de droits de vote théoriques de 3 164 906.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 1 572 370 actions (98,35% des actions ayant le droit de vote) et 2 994 632 droits de vote (99,12% des droits de vote exerçables).

[Détail des votes sur la page suivante](#)

Résultats des votes

Résolution	Pour (% des DDV)	Contre/abstention (% des DDV)
A titre ordinaire		
1e résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	100,00%	0,00%
2e résolution : Vote sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	97,02%	2,98%
3e résolution : Affectation et répartition du résultat	100,00%	0,00%
4e résolution : Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice	100,00%	0,00%
5e résolution : Approbation des comptes consolidés	100,00%	0,00%
6e résolution : Attribution d'une rémunération aux administrateurs	100,00%	0,00%
7e résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (JC Puerto)	99,80%	0,20%
8e résolution : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	97,02%	2,98%
9e résolution : Pouvoirs pour formalités	100,00%	0,00%
A titre extraordinaire		
10e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	100,00%	0,00%
11e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, par offre au public, à l'exclusion des offres au public visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	97,02%	2,98%
12e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réalisée par voie d'offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou un cercle restreint d'investisseurs.	97,02%	2,98%

Résolution	Pour (% des DDV)	Contre/abstention (% des DDV)
13e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	97,02%	2,98%
14e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale.	97,02%	2,98%
15e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.	98,10%	1,90%
16e résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservés aux adhérents d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers	4,88%	95,12%
17e résolution : Pouvoirs pour formalités	100,00%	0,00%

Prochain rendez-vous

26 août 2021 : Publication chiffre d'affaires S1 2021

A propos d'Ucar Mobility Group

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
 - Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 400 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés et collaborateurs franchisés). Le Groupe est présent en France avec 410 agences et une flotte de près de 7 000 véhicules. En 2020, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 54 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

Contacts Presse et Investisseurs

UCAR finance@ucar.fr

